



# DOSSIER DE CANDIDATURE

## BREVET DES METIERS D'ART DU BIJOU

IL EST NECESSAIRE D'AVOIR OBTENU LE CAP  
BIJOUTERIE-JOAILLERIE OU DE LE REUSSIR A LA  
SESSION DE JUIN 2019 POUR POSTULER A CETTE  
FORMATION

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : **31 MAI 2019**

### ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

CANDIDAT

NOM :

PRÉNOM :

NÉ(E) LE :

ADRESSE:

CODE POSTAL :

VILLE:

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

E-MAIL (**obligatoire**) :

NUMERO INE (NUMERO COMPOSE DE 9 CHIFFRES ET DEUX  
LETTRES, A DEMANDER AU SECRETARIAT DE VOTRE  
ETABLISSEMENT) :

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ PENDANT L'ANNÉE  
SCOLAIRE EN COURS  
(NOM, ADRESSE ET TEL) :

CLASSE FREQUENTEE EN 2018-2019 :

DATE & SIGNATURE  
DU CANDIDAT :

DATE & SIGNATURE  
DU RESPONSABLE LEGAL  
(SI CANDIDAT MINEUR) :

*✍ Nous attirons votre attention sur le fait que le BMA est une formation pré-bac et ne permet pas d'obtenir le statut étudiant (pas d'accès possible à une bourse de l'enseignement supérieur).*

### PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

(à insérer OBLIGATOIREMENT dans une pochette plastique transparente ouverte sur 2 côtés consécutifs).

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Les photocopies des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année en cours (2018-2019)
- Deux enveloppes **affranchies au tarif normal**.
- Quelques photos représentant des pièces d'atelier et travaux d'arts appliqués réalisés au cours de la formation.

**Ce dossier doit parvenir impérativement avant le 31 mai 2019 (le cachet de la poste faisant foi) à :**

**ECOLE BOULLE  
Section bijouterie  
9-21 rue Pierre Bourdan  
75012 Paris**

- Les candidats admis, ne seront définitivement acceptés qu'aux conditions suivantes : obtention du CAP ATBJ et décision du conseil de classe de l'établissement d'origine favorable à la poursuite d'études en BMA.

### TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

ATTENTION : aucun des documents envoyés ne sera restitué.

L'examen des dossiers de candidature aura lieu à partir du 24 juin 2019.